

Les **Dossiers** n° 33

→ mars 2012

Pays de Vichy-Auvergne



La dynamique

de métropolisation clermontoise,

un atout à saisir

Bellenaves

Chantelle

St-Pourçain-
sur-Sioule

Lapalisse

Ébreuil

Gannat

Vichy

Le Mayet-de-Montagne

Aigueperse

Randon

Maringues



Directeur de la publication

> Arnaud STÉPHANY
Directeur régional de l'Insee

Rédaction en chef

> Anna MESPOULHÈS
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> Insee

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse

Crédit photo

> Insee Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

ISSN : 2105-259X - © Insee 2012

Le comité de pilotage était composé des personnes suivantes :

Direction départementale des territoires de l'Allier :

*Jean-Claude CHAMPOMIER, Marie-Laure COUTERON,
Alain DEVAUX, Jacqueline ERAUD-RONDEAU*

Insee Auvergne

*Marylène GAUVIN, Daniel GRAS, Hélène LANGIN,
Sébastien TERRA, Vincent VALLÈS*

Auteurs :

Marylène GAUVIN, Daniel GRAS, Vincent VALLÈS

▼ Pays de Vichy-Auvergne

la dynamique de métropolisation

clermontoise, un atout à saisir

Synthèse et enjeux

Synthèse et enjeux	2
--------------------------	---

Le territoire

Une structuration urbaine multipolaire	4
Le sud du pays sous l'influence grandissante du Grand Clermont	4
Quatre types d'espace à l'identité propre	5
Le « Cœur vichyssois », principal moteur économique	5
Au nord, une ceinture de petits pôles structurants	6
Une zone dynamique d'échanges avec Clermont-Ferrand	6
Des franges rurales fragilisées	6
La population des zones rurales plus éloignée des services de proximité	6
Les fonctions urbaines de Vichy rayonnent sur une partie seulement du territoire	7

Population, dynamiques démographiques

Un retournement démographique lié à une attractivité plus soutenue	8
Un risque de fracture démographique	8
Un territoire attractif pour les jeunes ménages et les retraités : un paradoxe ?	9
La croissance démographique indissociable de l'attractivité	9
Un vieillissement qui pèse sur l'avenir démographique	10
Un quart de la croissance du parc des logements lié au dynamisme démographique	11

Aménagement durable du territoire

Des échanges de population avec l'agglomération clermontoise	13
Des actifs sous l'influence croissante du Grand Clermont	13
Un point d'articulation entre la plaque clermontoise et le nord du département	13
Desserte ferroviaire : un atout à conforter	14
Accompagner l'étalement urbain clermontois	14

Économie

Économie présentielle : un levier de développement	15
La pérennité du tourisme vichyssois comme opportunité économique	16
Un potentiel industriel à conforter	16
Un chômage élevé	17
Une pauvreté marquée, accentuée par des inégalités de revenus	18

Méthodologie

Méthodologie	19
--------------------	----

Synthèse et enjeux

Avec 157 600 habitants, le Pays de Vichy-Auvergne est le deuxième plus grand Pays de la région. Il est situé principalement sur le département de l'Allier et en partie sur celui du Puy-de-Dôme. Il constitue ainsi un point d'articulation entre le Grand Clermont au sud et l'espace moulinois au nord. En son centre, la grande aire urbaine de Vichy regroupe la majorité de la population et des emplois. Elle est ceinturée au nord et à l'ouest par quatre petits pôles : Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier, Lapalisse et Gannat. Ces pôles possèdent leur propre dynamique mais aucun ne dispose d'une zone d'influence dominante. Le desserrement de l'habitat clermontois qui touche la partie méridionale du Pays se traduit par une réelle progression de l'influence clermontoise au détriment de la métropole vichyssoise. Limitée au sud par l'influence de Clermont-Ferrand, la grande aire urbaine de Vichy, en intégrant l'agglomération de Saint-Germain-des-Fossés, s'est étendue au nord en direction de Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule qu'elle borde désormais. Ainsi, l'agglomération vichyssoise occupe une position prépondérante mais non hégémonique. Toutefois, ses fonctions de métropole ne rayonnent pas sur l'ensemble du Pays, ce qui les fragilise. Leur développement permettrait de renforcer la cohésion du Pays et de pérenniser son développement démographique et économique.

Le Pays de Vichy-Auvergne présente une certaine diversité interne qui met en évidence l'existence de quatre types d'espace, relativement indépendants, avec leur identité propre.

Au centre, le « Cœur vichyssois » constitué par la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier compte la moitié de la population et constitue le principal pôle d'emplois du Pays.

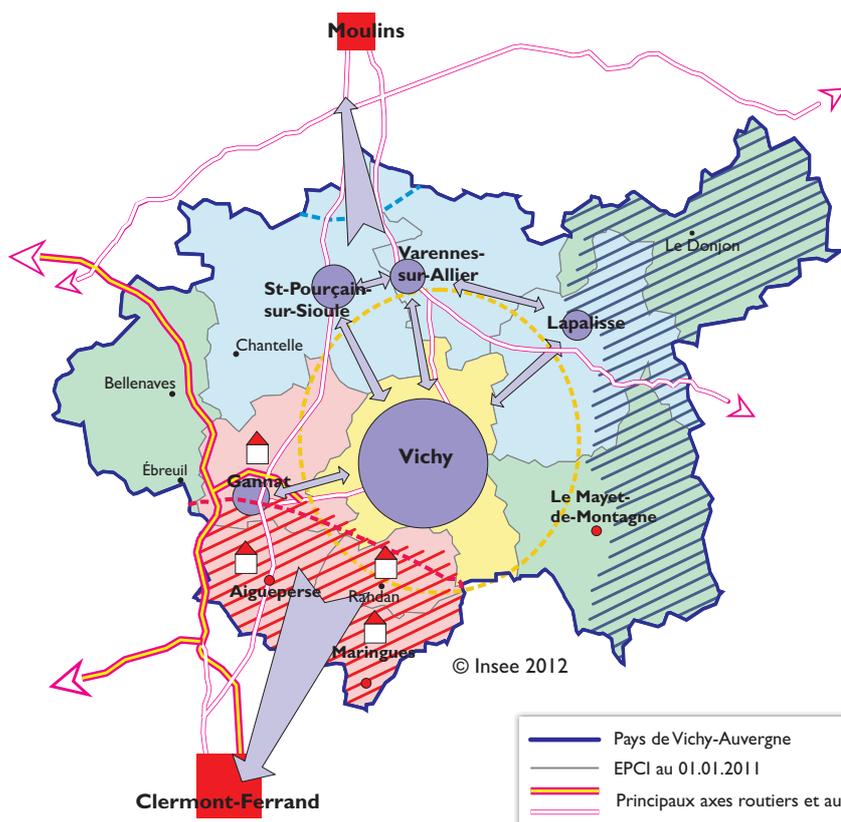
La « Ceinture nord », autour des pôles de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier et Lapalisse, concentre plus du cinquième de la population du Pays. Cet espace présente un fort potentiel économique et est relativement autonome. Toutefois, il est de plus en plus sous la pression de l'expansion périurbaine de Moulins au nord et de Vichy au sud.

Le sud-ouest du Pays constitue une « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand ». Dynamisé par la périurbanisation clermontoise, cet espace se développe autour d'une fonction résidentielle de plus en plus marquée.

Les « Franges rurales », à la population vieillissante et au caractère rural affirmé, ont un plus faible potentiel démographique et présentent des signes de fragilité. Ceux-ci sont particulièrement importants dans la zone du Donjon.

Tandis que le Pays souffre d'un net excédent des décès sur les naissances, son attractivité s'accroît. Celle-ci est à l'origine exclusive du renouveau démographique récent. Après trois décennies de baisse, la population du Pays de Vichy-Auvergne retrouve un dynamisme démographique. Celui-ci est directement lié à la périurbanisation clermontoise. Il contraste avec la poursuite du déclin démographique du reste du département de l'Allier qui ne bénéficie pas du même positionnement géographique porteur.

Des dynamiques territoriales différenciées



Type d'espace

- Cœur vichyssois
- Ceinture nord
- Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand
- Franges rurales

Dynamique démographique 1999-2008

- Décroissance marquée
- Forte croissance

Zone périurbaine sous influence

- Du Grand Clermont
- De l'agglomération moulinoise
- De l'agglomération vichyssoise

EPCI à dominante résidentielle

- Plus de 50 % des actifs habitant l'EPCI n'y travaillent pas

Pôles d'emploi

- 3 500 emplois
- 1 500 emplois

Principaux axes des déplacements domicile - travail

- Avec l'extérieur du Pays
- Internes au Pays

Principaux pôles de services hors pôles d'emploi

- Pôle de services intermédiaires
- Pôle de services de proximité

Source : Insee, Recensement de la population

Portée par l'arrivée continue de jeunes familles, la croissance annuelle de population due au mouvement migratoire a plus que doublé par rapport à la période 1990-1999. La poursuite de l'actuel élan démographique est un enjeu essentiel qui ne pourra se faire sans soutenir l'attractivité du Pays de Vichy-Auvergne. Si celle-ci ne faiblit pas, le Pays pourrait compter 170 000 habitants en 2042, soit une hausse de 8 % par rapport à 2007. Avec un rythme de progression proche de celui de l'Auvergne, le Pays de Vichy-Auvergne ne ferait plus partie des territoires auvergnats à faible croissance. En revanche, en l'absence de toute migration de familles entre 2007 et 2042, il perdrait 11 % de sa population.

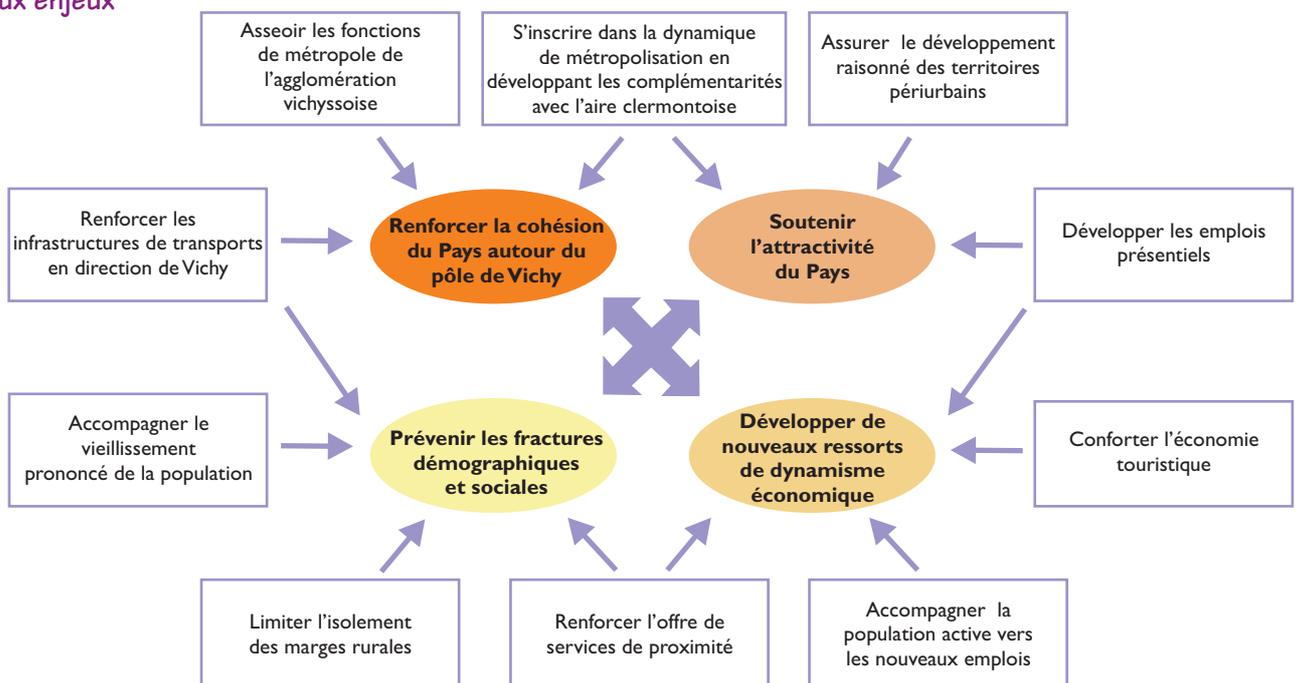
L'étalement urbain clermontois sur une partie du territoire se traduit par une croissance de la construction individuelle entraînant une pression foncière accrue. En outre, 20 % des actifs nouvellement installés dans le Pays travaillent dans le Grand Clermont, engendrant une forte progression des déplacements quotidiens sur des distances plus longues. Aujourd'hui, près d'un actif sur dix habitant le Pays a un emploi dans la métropole clermontoise. Or, la poursuite de la périurbanisation clermontoise au rythme actuel n'est pas assurée à moyen terme. Elle pourrait être remise en cause par la volonté de la métropole clermontoise de redensifier son habitat mais aussi par le renchérissement du coût des déplacements. La satisfaction des attentes de la population en logements et en transports devra s'inscrire dans le cadre de la politique environnementale (lois Grenelle). Ainsi, l'installation de nouveaux habitants devra être concertée au niveau du Pays et en complémentarité avec le Grand Clermont.

Le Pays de Vichy-Auvergne se singularise par un fort vieillissement de sa population, en particulier

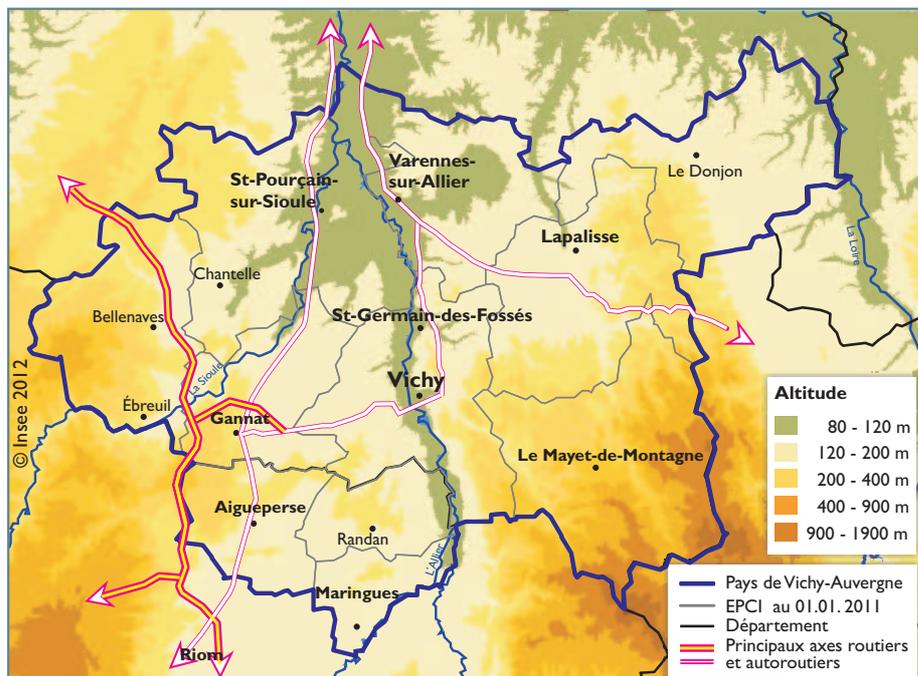
dans le « Cœur vichyssois » et dans les « Franges rurales ». À l'horizon 2040, le nombre de séniors, notamment les plus âgés, devrait encore augmenter très fortement. En conséquence, les capacités d'accueil et les services spécifiques devront être développés et adaptés pour répondre aux besoins de ces populations. En outre, le Pays se distingue par une précarité financière et de fortes inégalités de revenus. L'enjeu sera de prévenir les fractures démographiques et sociales au sein du Pays et notamment dans ses « Franges rurales ».

De 1999 à 2007, le nombre d'emplois du Pays a progressé après une décennie de stabilité. Néanmoins, cette embellie ne compense pas les pertes enregistrées dans les années 70 et 80. Les pertes d'emplois industriels sont limitées par l'expansion industrielle du bassin saint-pourcinois qui ne se dément pas depuis plus de trente ans. L'économie du Pays reste principalement tournée vers la population présente, qu'elle soit permanente ou touristique. Cependant, par rapport aux territoires français comparables, cette économie présente offre moins d'emplois. Elle possède donc d'importantes marges de progression. Développer de nouveaux ressorts de dynamisme économique en renforçant la sphère présente et en confortant l'activité touristique devrait permettre de consolider la progression récente de l'emploi. Cet objectif, couplé à une politique d'accompagnement vers les nouveaux emplois, porte également un enjeu fort pour limiter le risque de fracture sociale. En effet, le Pays souffre, notamment dans le bassin de Vichy, d'un chômage important, marqué par une proportion élevée de demandeurs d'emploi ouvriers non qualifiés, âgés et de longue durée. Leur profil actuel leur permet plus difficilement de s'employer durablement sur le marché du travail. ■

Les principaux enjeux

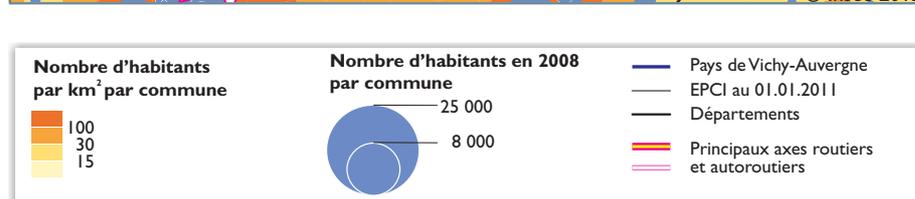
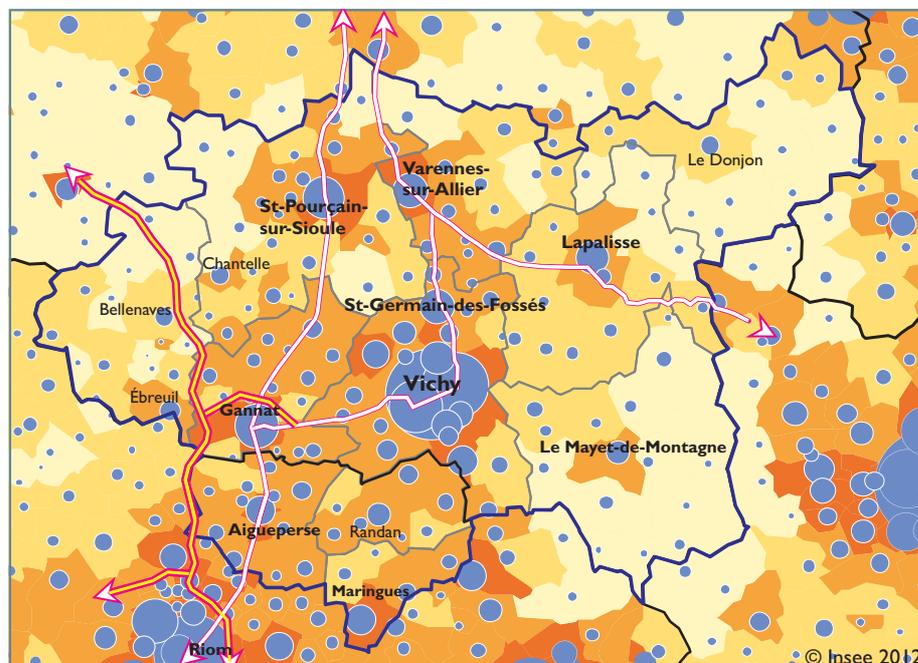


Relief, hydrographie et principaux axes routiers



Source : Insee

Population



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Une structuration urbaine multipolaire

En 2008, le Pays de Vichy-Auvergne, situé sur le sud-est du département de l'Allier et sur la frange nord de celui du Puy-de-Dôme, compte 157 600 habitants. Ses résidents se répartissent sur 166 communes. Avec 54 habitants au km², sa densité de population, proche de celle de la région, est inférieure de moitié à celle de la France métropolitaine et de l'Union Européenne. La topographie particulière du Pays de Vichy-Auvergne s'exprime dans une grande diversité de paysages : plaine de la Limagne, vallées de l'Allier, de la Sioule et de la Besbre, Val de Loire, territoires de montagne avec la Montagne Bourbonnaise et les premiers contreforts des Combrailles. Modelé par cette hétérogénéité physique, le territoire se singularise par une influence grandissante des villes. L'espace rural se fond progressivement dans un espace de plus en plus sous influence urbaine, où les déplacements domicile-travail augmentent.

La polarisation de l'emploi mise en évidence par le nouveau zonage en aires urbaines y est en effet plus prononcée que sur le reste de l'Auvergne. Les pôles et leur zone d'influence regroupant les communes dont une proportion élevée de la population active vient y travailler représentent aujourd'hui 80 % des communes, 92 % de la population et 93 % des emplois. Ces parts, identiques à celles du niveau national, sont avec celles du Pays du Grand Clermont les plus importantes en Auvergne. Le Pays est structuré autour de la grande aire urbaine de Vichy. Deuxième plus grande aire urbaine auvergnate avec 82 400 habitants et 30 800 emplois, elle se classe au 105^e rang national. Regroupant 52 % de la population et 57 % des emplois du Pays, elle occupe une position dominante mais non hégémonique. Elle a la particularité d'être ceinturée par quatre petits pôles : Saint-Pourçain-sur-Sioule (3 600 emplois), Gannat (2 600), Varennes-sur-Allier (2 200) et Lapalisse (1 700). Ces pôles possèdent leur propre dynamique mais aucun n'exerce une influence très large sur son environnement. Autour de la grande aire urbaine de Vichy, toutes les communes sont partagées entre les influences de plusieurs pôles. Au sein du Pays de Vichy, un habitant sur cinq (19 %) réside dans une commune multipolarisée (dont plus de 40 % des actifs vont travailler dans plusieurs pôles). Cette part est respectivement supérieure de 6 et 8 points à celle enregistrée en Auvergne et en France.

Le sud du Pays sous l'influence grandissante du Grand Clermont

L'étalement urbain clermontois progresse sur le Pays de Vichy-Auvergne qui enregistre une amplification des mouvements pendulaires en direction de la capitale auvergnate. Au sud du Pays, parmi les 25 communes situées sur le département du Puy-de-Dôme, 20 font partie de la grande aire urbaine de Clermont-Ferrand.

Depuis 1999, celle-ci se développe concentriquement. Au nord, s'appuyant sur l'agglomération rio-moise (12 600 emplois) incluse dans sa couronne, elle étend son influence dominante sur des communes autrefois multipolarisées par Clermont-Ferrand et Vichy. Le desserrement de l'habitat clermontois progresse ainsi dans la plaine de Limagne en direction de Gannat. Ce mouvement traduit une réelle progression de l'influence clermontoise au détriment de la métropole vichyssoise. Limitée au sud par l'influence de Clermont-Ferrand, la grande aire urbaine de Vichy, en intégrant l'agglomération de Saint-Germain-des-Fossés, s'est étendue au nord en direction de Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule qu'elle borde désormais. L'ouverture du Pays de Vichy-Auvergne sur la capitale régionale est un levier de développement économique et démographique. La proximité de l'échangeur autoroutier de Combronde à une vingtaine de kilomètres au sud de Gannat le positionne stratégiquement à la croisée des axes transversaux européens nord-sud et est-ouest. Pour le Pays de Vichy-Auvergne, cette ouverture devrait être amplifiée par le développement prévu d'ici 2015 des infrastructures routières autour de Vichy et faciliter ainsi les liaisons internes : tronçon autoroutier A719 entre Gannat et Vichy, contournements de Vichy. La proximité avec la métropole régionale rejaillit sur le dynamisme du Pays de Vichy-Auvergne. Pour mesurer l'impact de cette proximité, le Pays sera comparé à un référentiel national de zones d'emploi structurées elles aussi autour d'un pôle économique d'un poids démographique comparable à celui de Vichy et contiguës à une grande aire urbaine plus importante.

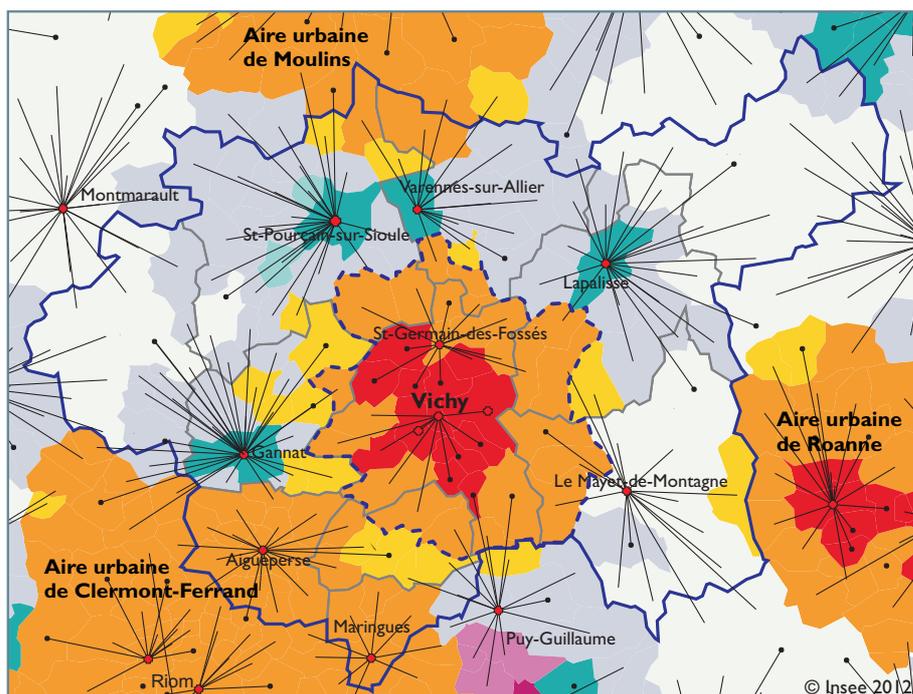
Quatre types d'espace à l'identité propre

Chaque pôle d'emploi du territoire joue un rôle de pôle de services. Ainsi, l'attractivité urbaine multipolaire mise en évidence par les emplois est confirmée, voire renforcée, par celle des équipements qui engendrent également des déplacements importants. De leur côté, les franges rurales et celles sous influence clermontoise se structurent aussi autour de petits pôles de services assurant une forte cohésion interne : Aigueperse, Maringues, Le Mayet-de-Montagne, le Donjon, Bellenaves, Ébreuil, Chantelle. Les conditions dans lesquelles la population accède aux équipements et à l'emploi ainsi que les coopérations intercommunales existantes permettent de mieux saisir le fonctionnement du territoire et les dynamiques à l'œuvre en son sein. Le Pays de Vichy-Auvergne présente une certaine diversité interne qui, schématiquement, peut se résumer par l'existence de quatre types d'espace, relativement indépendants, avec leur identité propre.

Le « Cœur vichyssois », principal moteur économique

Premier type d'espace, au centre du territoire, le « Cœur vichyssois » est constitué par la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier. Il regroupe 75 200 habitants et 30 100 emplois, soit 48 % de la population et 56 % des emplois du Pays. Bien que son périmètre soit moins grand que celui de la grande aire urbaine vichyssoise, il concentre ses principales forces vives : 91 % de sa population et 98 % de ses emplois. Bassin résidentiel et d'emploi le plus important du Pays, ce territoire conserve une réelle autonomie économique.

Aires d'influence des villes et accessibilité aux services



Zonage en aires urbaines 2010

- Grandes aires urbaines**
 - Grands pôles (agglomérations de plus de 10 000 emplois)
 - Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines**
- Moyennes aires**
 - Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)
 - Couronnes des moyens pôles
- Petites aires**
 - Petits pôles (1 500 à 5 000 emplois)
 - Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées hors influence des pôles

Accessibilité aux pôles de services intermédiaires

- Chaque commune est reliée au pôle de services intermédiaires le plus accessible

- Pôle de services intermédiaires
- Pôle de services de proximité

- Pays de Vichy-Auvergne
- EPCI au 01.01.2011
- - - Aire urbaine de Vichy

Dans la zone de plaine de la vallée de l'Allier, il bénéficie d'une bonne desserte grâce aux gares de Vichy et de Saint-Germain-des-Fossés, principal nœud ferroviaire du Pays. Ces infrastructures autorisent de bonnes liaisons avec Paris, Clermont-Ferrand, et Lyon. Cet espace est cependant un peu à l'écart des deux principales liaisons routières nationales traversant le Pays : l'A71 à l'ouest et la RN7 à l'est.

Au nord, une ceinture de petits pôles structurants

Deuxième type d'espace, la « Ceinture nord » compte 34 500 habitants, soit le cinquième de la population. Il présente un fort potentiel économique et est relativement autonome. Toutefois, il est de plus en plus sous la pression de l'expansion périurbaine de Moulins au nord et de Vichy au sud. Marqué par les vallées de la Sioule à l'ouest, de l'Allier au centre et de la Besbre à l'est, il est constitué de coteaux et de plaines favorables à une agriculture de qualité (élevage, céréales, vignoble). Il bénéficie également d'une bonne accessibilité tant ferroviaire que routière (RN7 le reliant au sillon rhodanien, RCEA). Cette zone correspond aux territoires actuels des communautés de communes Varennes Forterre, Pays de Lapalisse, et en Pays Saint-Pourcinois, le plus dynamique économiquement.

Une zone dynamique d'échanges avec Clermont-Ferrand

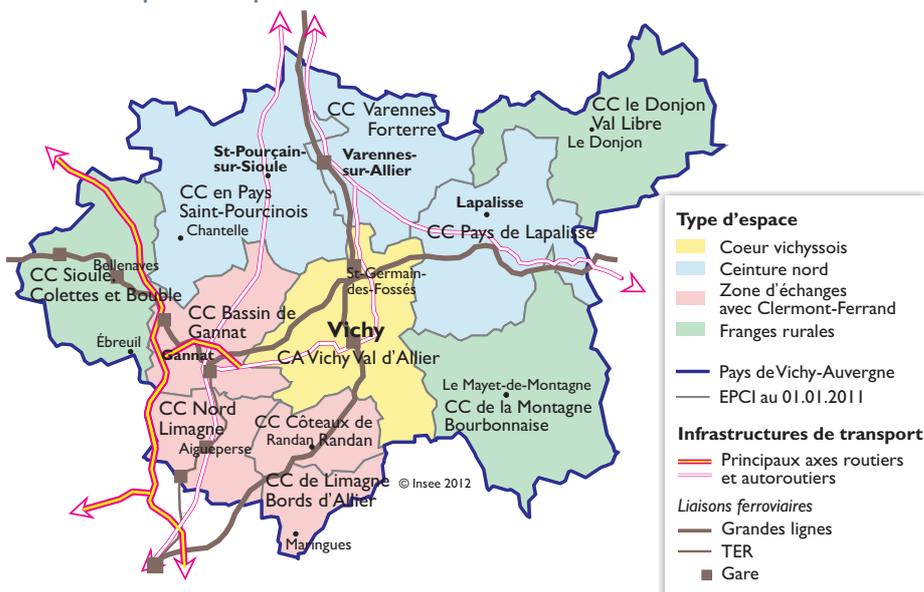
Au sud-ouest du Pays, au nord de la plaine de la Limagne, avec une population de 31 400 habitants (20 % de la population du Pays), le troisième type d'espace, la « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand », est dynamisé par la périurbanisation clermontoise. Il est composé des actuelles communautés de communes Bassin de Gannat, Nord-Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan. Il bénéficie d'une accessibilité aisée (routes

structurantes, autoroutes, desserte partielle par TER...) à la capitale régionale qui contribue à accentuer ce phénomène de métropolisation. Il se développe aujourd'hui autour d'une fonction résidentielle de plus en plus marquée. Mais ce territoire sous pression périurbaine doit toutefois gérer des enjeux liés à la consommation d'espace et aux transformations paysagères induites par les installations récentes. En outre, son attractivité s'accompagne d'une forte augmentation des déplacements domicile-travail vers l'agglomération clermontoise. Cependant, la réalisation d'ici 2015 de l'A719 reliant Gannat à Vichy dynamisera encore davantage l'Ouest vichyssois avec le nouveau pôle de Combronde.

Des franges rurales fragilisées

À l'est et à l'ouest du Pays, les « Franges rurales », à la population vieillissante et au caractère rural affirmé, correspondent au quatrième type d'espace. Celui-ci abrite 10 % de la population (16 500 habitants) et comprend les actuelles communautés de communes de La Montagne Bourbonnaise et du Donjon Val Libre à l'est, et de Sioule, Colettes et Bouble à l'ouest. Ces zones au plus faible potentiel démographique sont aussi les plus fragiles. Elles présentent cependant des disparités. La Communauté de communes de La Montagne Bourbonnaise se situe au sud-est, aux limites des départements du Puy-de-Dôme et de la Loire, dans une zone montagneuse et boisée qui culmine à plus de 1 000 mètres d'altitude. Elle est relativement isolée en raison de son relief accidenté. Au nord-est, jouxtant la Saône-et-Loire, la Communauté de communes du Donjon Val Libre s'inscrit dans un paysage de plateaux et de coteaux calcaires. À l'écart des infrastructures de transport, cet espace cumule des difficultés à la fois démographiques et économiques. Traversée par la Vallée de la Sioule, la frange ouest du Pays est une zone à la fois boisée et bocagère de transition géographique entre la plaine de Limagne et les reliefs des Combrailles. Elle abrite la Communauté de communes de Sioule, Colettes et Bouble, territoire qui bénéficie déjà de la dynamique de métropolisation avec le Grand Clermont grâce à l'A71, et prochainement avec Vichy Val d'Allier grâce à l'A719.

Quatre types d'espace



Source : Insee

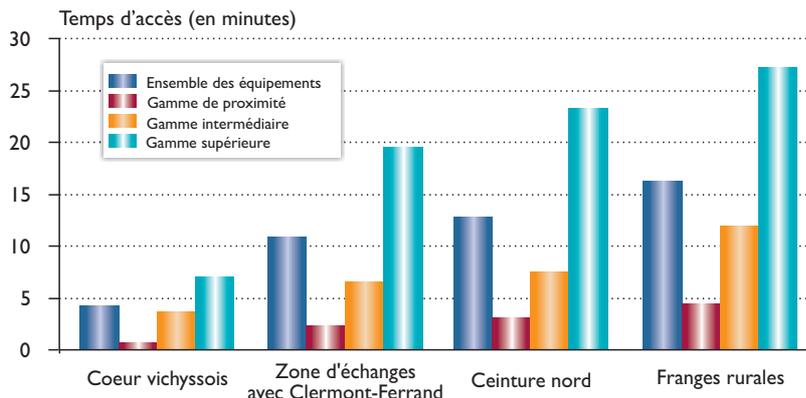
La population des zones rurales plus éloignée des services de proximité

Pour les communes les plus isolées, la baisse du nombre d'habitants fragilise le maintien de certains services de proximité (voir « La Base Permanente des Équipements » dans Méthodologie). En termes d'équipements de base tels que la boulangerie, l'épicerie, ou la poste, la population du Pays de Vichy-Auvergne est en moyenne moins bien équipée que celle du département de l'Allier et de la région. La situation est la même en ce qui concerne le réseau médical de proximité (généralistes, pharmaciens, dentistes, infirmiers...). Pourtant, cette présence devrait s'avérer nécessaire au maintien à domicile d'une population déjà vieillissante.

sante sur l'agglomération vichyssoise et dans les franges est et ouest du Pays.

La qualité de service offerte par les équipements se mesure aussi par le temps d'accès des habitants à ces derniers. La population du Pays de Vichy-Auvergne se situe en moyenne à 9 minutes de l'ensemble des équipements, soit un temps équivalent à celui affiché au niveau régional. Mais les disparités au sein du territoire sont très marquées. Les habitants de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier accèdent de manière bien plus rapide aux équipements que les autres. En revanche, les habitants des « Franges rurales », les plus éloignés des pôles structurants, sont en moyenne, à plus de 16 minutes de l'ensemble des services. En outre, plus la gamme d'équipements est élevée, plus ces différenciations entre types d'espace sont marquées, au détriment des zones rurales. Ainsi, les temps d'accès à la gamme de proximité sont de

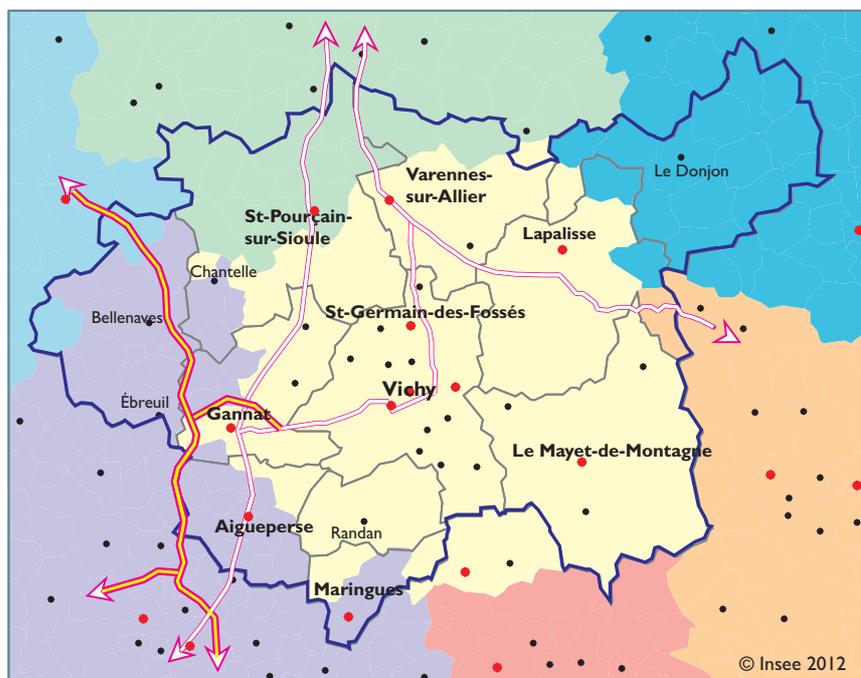
Temps d'accès aux équipements



Source : Insee, Recensement de la population 2007, BPE 2009, Inra, UMR1041 CESAER - distancier Inra Odometrix

moins d'une minute pour les habitants de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et d'au moins 5 minutes pour ceux de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. De même, pour les habitants de ces deux EPCI, les temps d'accès à la gamme intermédiaire sont respectivement de 4 et 13 minutes et ceux de la gamme supérieure de 7 et 28 minutes. Il sera donc primordial de préserver en priorité les services de la gamme intermédiaire sur les pôles offrant ce type de services au risque de voir doubler les temps d'accès à ces équipements.

Accessibilité aux pôles de service de la gamme supérieure



Source : Insee, Base permanente des équipements 2008

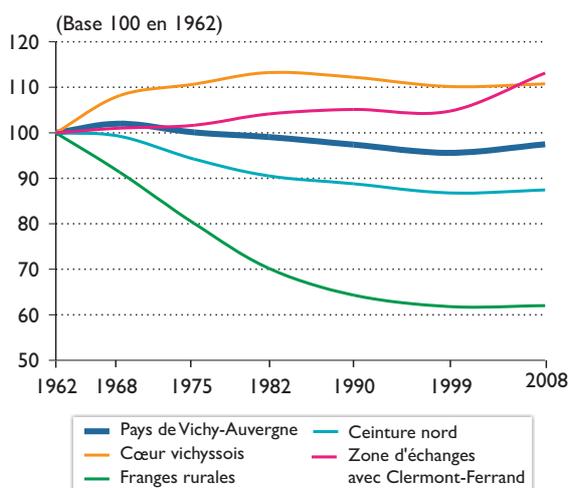
Les fonctions urbaines de Vichy rayonnent sur une partie seulement du territoire

Moins fréquents, les équipements de type urbain nécessitent des temps d'accès plus importants. Vichy est la seule agglomération au sein du Pays à disposer d'une offre complète d'équipements de la gamme supérieure. Cependant les fonctions urbaines de l'agglomération vichyssoise ne rayonnent pas avec la même intensité sur l'ensemble du territoire. Les habitants au nord de Saint-Pourçain-sur-Sioule mettent moins de temps pour se rendre à l'agglomération de Moulins qu'à celle de Vichy. De même, l'attractivité de Clermont-Ferrand, qui dispose d'une offre commerciale plus importante, est patente sur le sud et le sud-ouest du Pays bénéficiant d'un accès aisé par l'autoroute A71. Dans cette frange du Pays, les habitants ont le choix. Les temps d'accès entre les agglomérations vichyssoise et clermontoise sont en effet similaires. Le risque est donc grand que cette partie du territoire, la plus dynamique démographiquement, échappe de plus en plus à l'influence de Vichy, ce qui pourrait nuire à la cohésion territoriale. A contrario, le futur raccordement autoroutier entre Gannat et Vichy sera l'opportunité de renforcer l'influence vichyssoise sur cette partie du territoire en amenant les populations nouvellement installées à fréquenter ses équipements. Les arrivées de jeunes ménages en provenance de Clermont-Ferrand et sa périphérie seraient ainsi un vecteur de développement économique et pourraient conforter la cohésion territoriale. ■

Un retournement démographique lié à une attractivité plus soutenue

Depuis 1999, la densité de population a progressé d'un habitant au km². Après trois décennies de baisse, la population du Pays augmente de 0,2 % par an. Ce dynamisme démographique est directement lié à la périurbanisation clermontoise. Similaire à celui constaté dans les autres zones limitrophes du Grand Clermont, il est cependant trois fois plus faible que celui constaté dans les zones comparables au niveau national (voir « Les zones de référence » dans *Méthodologie* p. 19). Ce différentiel laisse à penser que les bénéfices démographiques induits par la proximité de la capitale régionale pourraient être plus importants. L'augmentation de la population contraste avec la poursuite du déclin démographique constatée dans les autres bassins du département de l'Allier qui ne bénéficient pas du même positionnement stratégique : Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (-0,1 %), territoire en Sologne et Bocage Bourbonnais (-0,2 %). Impacté par le vieillissement de sa population, le Pays enregistre un excédent des décès sur les naissances. De 1975 à 2008, le déficit naturel génère annuellement une baisse de population comprise entre -0,3 % et -0,4 % de la population. Le renouveau démographique récent résulte donc exclusivement d'une attractivité plus soutenue. Depuis 1975, le Pays de Vichy-Auvergne a toujours bénéficié d'un solde migratoire positif. La croissance annuelle de population due au mouvement migratoire était de +0,2 % jusqu'en 1999. Depuis, elle a plus que doublé : +0,5 % annuellement entre 1999 et 2008.

Évolution de la population au sein du Pays de 1962 à 2008 par type d'espace

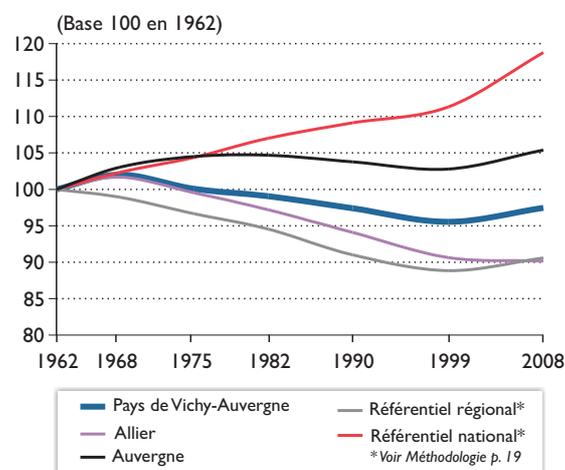


Source : Insee, Recensements de la population

Un risque de fracture démographique

Le Pays jouit désormais d'un regain démographique ciblé principalement sur sa frange sud-ouest gagnée par la périurbanisation clermontoise. Depuis 1999, la variation de population du « Cœur vichyssois »

Évolution de la population de 1962 à 2008



Source : Insee, Recensements de la population

est positive (+0,1 % par an). Mais malgré un renforcement de l'excédent migratoire, sa démographie reste affaiblie par le vieillissement de sa population et marquée par un solde naturel négatif.

Les « Franges rurales » sont marquées par un déficit naturel qui perdure. Cependant, depuis 1999, grâce à un solde migratoire positif, la population est restée stable. Cette stabilité résulte d'une augmentation de population pour les communautés de communes de Sioule, Colettes et Bouble et de La Montagne Bourbonnaise. Ces deux EPCI ont bénéficié d'un apport migratoire excédentaire. Le premier, qui affiche à la fois le taux annuel de variation du solde migratoire le plus élevé et le taux annuel de variation du solde naturel le plus négatif du Pays, semble gagné par la périurbanisation clermontoise qui s'étale le long de l'autoroute A71 près de l'A89. Le second, bénéficiant de la proximité de l'agglomération vichyssoise, voit son déclin démographique enrayé. À l'inverse, la Communauté de communes du Donjon Val Libre continue de perdre des habitants. Elle cumule à la fois un excédent chronique des décès sur les naissances et des départs sur les arrivées.

Si le nombre d'habitants de la « Ceinture nord » augmente en moyenne de 0,1 % par an depuis 1999, seul l'EPCI du bassin saint-pourcinois gagne des habitants. Sa forte attractivité générée par son développement économique amorcé au début des années 1990 contribue à la progression du solde migratoire de la « Ceinture nord » (+0,4 %) qui compense désormais les pertes de population liées au déficit naturel (-0,3 % par an).

La « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand » est la plus dynamique démographiquement. Sa population augmente de 0,9 % par an depuis 1999. Sa densité de population est désormais supérieure à celle de l'ensemble du Pays : 56 habitants au km², soit 4 de plus qu'en 1999. La forte attractivité résidentielle engendrée par le desserrement urbain clermontois lui a permis, depuis 1999, d'entrer dans une phase de reprise démographique. Celle-ci est exclusivement alimentée par l'excédent migratoire.

Entre 1999 et 2008, le solde des arrivées et des départs s'est traduit en moyenne par un gain de 1 % d'habitants par an. C'est trois fois plus que ce que l'on observait sur la décennie précédente. Parallèlement, l'installation de nouveaux ménages induit un rajeunissement de la population et par suite une augmentation des naissances. Signe d'un dynamisme démographique retrouvé, la contribution du solde naturel à l'évolution démographique est passée de -0,3 % entre 1990 et 1999 à -0,1 % depuis. Elle pourrait devenir positive et soutenir la croissance au cours des prochaines années. La poursuite de cet élan démographique est un enjeu fort pour le Pays de Vichy-Auvergne. Dans notre région, le desserrement de l'habitat clermontois a déjà joué un rôle majeur pour le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Celui-ci est en effet aujourd'hui l'un des territoires auvergnats les plus dynamiques sur le plan démographique.

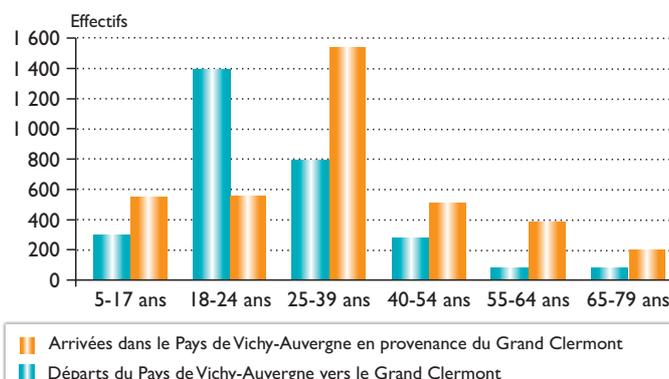
Un territoire attractif pour les jeunes ménages et les retraités : un paradoxe ?

Le solde migratoire est excédentaire, d'une part pour les personnes autour de l'âge de la retraite et d'autre part pour les jeunes ménages accompagnés de leurs enfants. Ces derniers sont généralement actifs. Cette classe d'âge est en effet marquée par des changements professionnels et familiaux (premier emploi, mise en ménage, naissance...) qui appellent à être davantage mobile.

L'arrivée de jeunes populations sur le territoire, contrairement à celles de séniors, est de nature à infléchir sensiblement l'ampleur des évolutions démographiques en cours. Elle est une chance pour asseoir le renouvellement de la population et des actifs en particulier.

Dans le Pays, les mouvements migratoires sont déficitaires uniquement pour les 15-25 ans. Néanmoins ce déficit est limité. L'agglomération vichyssoise est le deuxième pôle universitaire régional après celui de Clermont-Ferrand. À travers le pôle Lardy et le Centre d'Approche Vivante des Langues et des

Les flux migratoires entre le Pays de Vichy-Auvergne et le Grand Clermont entre 2002 et 2007



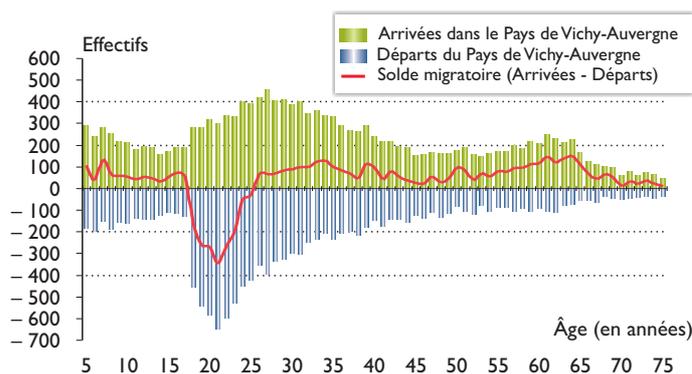
Source : Insee, Recensement de la population 2007

Média (CAVILAM), qui jouit d'une renommée internationale, elle bénéficie de filières universitaires au recrutement national, qui constituent un atout de développement économique et d'attractivité. Cependant, l'accueil de ces étudiants ne compense pas le départ de jeunes habitants. À la recherche d'une offre universitaire plus complète ou d'un premier emploi, ceux-ci partent majoritairement vers la métropole clermontoise. Ces départs de jeunes vers les pôles économiques majeurs ne sont pas propres au Pays de Vichy-Auvergne et s'observent sur l'ensemble du territoire national. La disponibilité de la ligne TER entre Vichy et Clermont-Ferrand permet également aux étudiants d'accéder aux établissements d'enseignement supérieur sans quitter le Pays, limitant ainsi l'exode des jeunes. En 2007, 500 jeunes âgés de plus de 18 ans habitant le Pays étudient dans l'agglomération clermontoise.

La croissance démographique indissociable de l'attractivité

La décennie 2000 a marqué le retour à la croissance de la population du Pays de Vichy-Auvergne. Selon le dernier exercice de projection (voir « Projections de population » dans *Méthodologie* p. 19), celle-ci pourrait se poursuivre. Si les comportements migratoires observés sur la période 2000-2008 ne connaissent pas de changement profond, si la fécondité se stabilise au niveau observé en 2007 et si l'espérance de vie progresse selon le rythme observé ces dernières années (hypothèses démographiques retenues dans le scénario central), le Pays compterait 170 000 habitants en 2042, soit une hausse de 8 % par rapport à 2007. Cette croissance serait toujours inférieure à celle projetée pour les zones de référence au niveau national (+ 20 %). Mais avec un rythme de progression désormais proche de celui de l'Auvergne, le Pays de Vichy-Auvergne ne ferait plus partie des territoires auvergnats à faible croissance. À moyen terme, le Pays dispose d'un atout. Son solde migratoire devrait se renforcer. La population susceptible de quitter le Pays de Vichy-Auvergne, essentiellement des jeunes actifs ou étudiants âgés de 20 à 29 ans, augmenterait en effet moins que celle des jeunes familles et des couples de retraités qui pourraient le rejoindre.

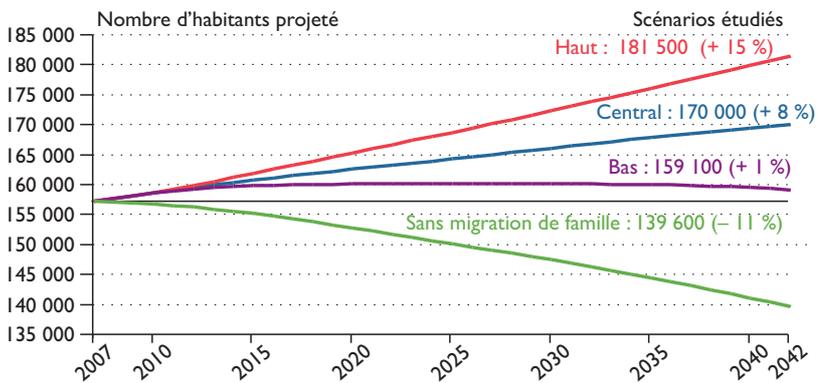
Les échanges migratoires entre 2002 et 2007 du Pays de Vichy-Auvergne selon l'âge



Source : Insee, Recensement de la population 2007

Population

Projections de population du Pays de Vichy-Auvergne



Source : Insee, Omphale 2010

Ces disparités d'évolution devraient entraîner une diminution des départs vers le Grand Clermont, tandis que les arrivées en provenance de celui-ci augmenteraient plus. Par ce biais, le solde migratoire vis-à-vis du Grand Clermont pourrait passer de + 900 sur la période 2007-2012 à + 1 100 entre 2037 et 2042, soit une progression de 22 %. Cette augmentation du solde migratoire suffirait à compenser celle projetée pour le déficit naturel, même dans le scénario le plus défavorable conjuguant fécondité en baisse et gain en espérance de vie moins important.

Un vieillissement qui pèse sur l'avenir démographique

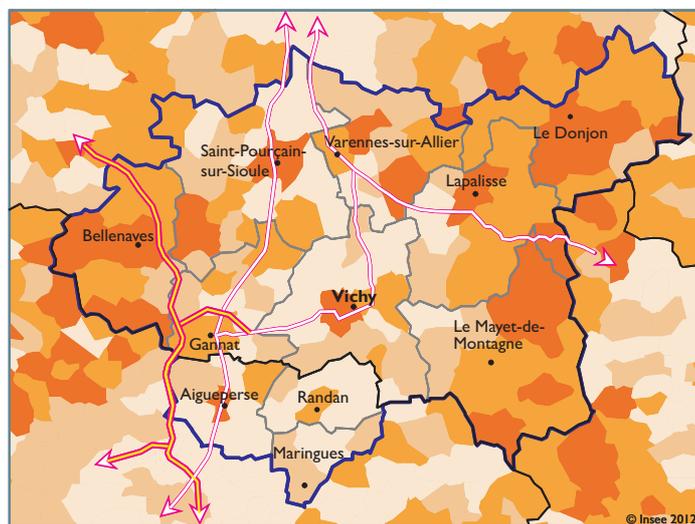
Le nombre de personnes âgées va encore progresser au fur et à mesure de l'avancement en âge des générations des « papy-boomers » nées après 1945. Par rapport à la structure d'âge française, l'Auvergne se caractérise par une surreprésentation des seniors. Dans le Pays de Vichy-Auvergne, celle-ci est encore plus marquée. En 2008, 24 % de la

population a 65 ans ou plus, contre 20 % au niveau régional. Cette part est moindre dans les référentiels national et régional.

Le vieillissement du Pays est accentué par une part encore plus importante de cette classe d'âge dans la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier (25 % en 2008). En particulier, en son sein, l'agglomération vichyssoise se classe parmi les dix grands pôles urbains de France métropolitaine où la part des personnes âgées de 75 ans ou plus est la plus importante.

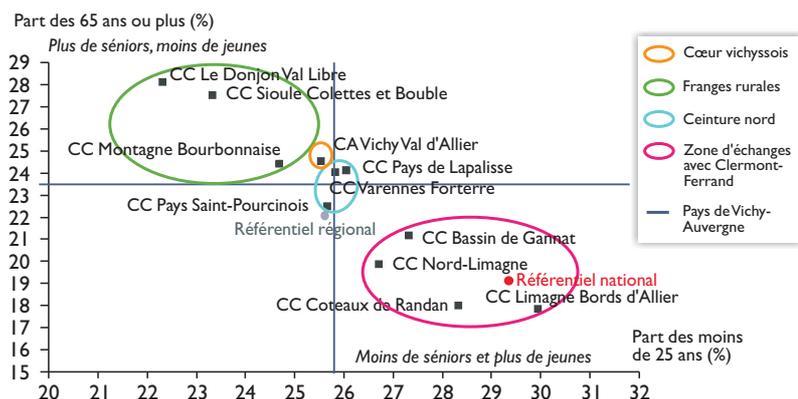
Le poids des seniors est encore plus élevé dans les « Franges rurales ». C'est aussi dans cette partie du territoire que la représentation des jeunes est la plus faible.

Part des 65 ans ou plus dans la population en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008

La structure par âge des EPCI du Pays de Vichy-Auvergne et des référentiels en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008

À l'inverse, les personnes âgées sont moins représentées dans la « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand ». C'est là que les jeunes sont proportionnellement les plus nombreux, puisqu'ils représentent 28 % de la population.

Si les tendances démographiques observées sur la période récente se poursuivaient, le nombre de seniors de 65 ans ou plus devrait s'élever de 36 700 en 2007 à 55 600 en 2040, soit une hausse de plus de 50 %. Cette progression serait encore plus prononcée pour le quatrième âge.

En 2040, dans le Pays de Vichy-Auvergne, 22 400 habitants devraient avoir fêté leur 80^e anniversaire contre 12 100 en 2007, soit une hausse de 86 %. Les personnes de 80 ans ou plus représenteraient alors 13 % de la population du Pays, soit cinq points de plus qu'en 2007. Ce constat constitue un véritable enjeu en raison de ses conséquences sociales et médicales.

Dans cette perspective, les capacités d'accueil et d'hébergement des personnes très âgées devront garantir une offre suffisante sur le territoire pour répondre aux besoins des populations concernées. Des solutions adaptées aux situations de dépendance et le développement de services spécifiques pourront aussi être envisagés.

Un quart de la croissance du parc des logements lié au dynamisme démographique

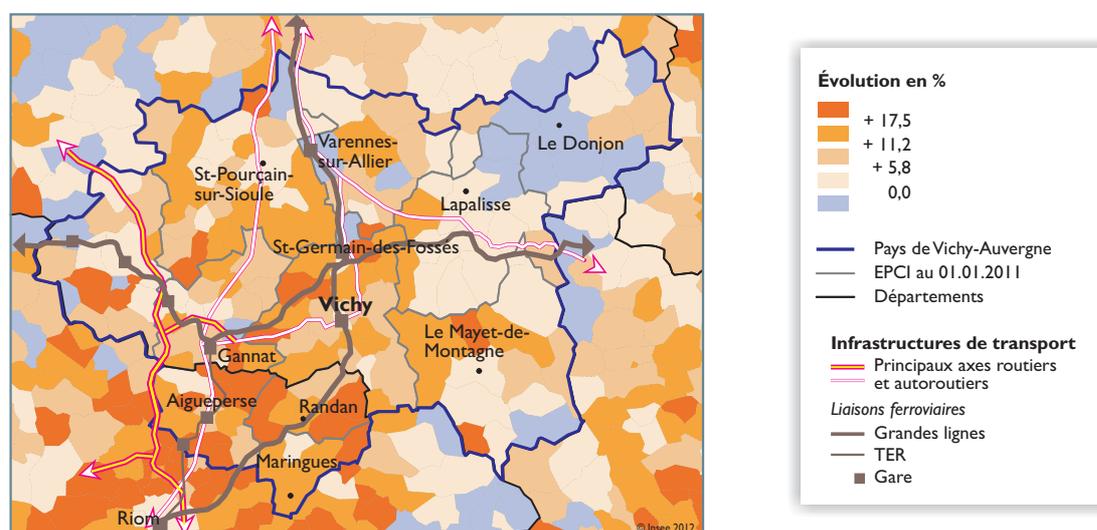
En 2008, on dénombre 90 700 logements, soit 6 100 de plus qu'en 1999. Le nombre de logements du Pays a progressé plus de trois fois plus vite que le nombre d'habitants. Le développement de l'habitat doit non seulement permettre de loger les nouveaux arrivants, mais aussi de répondre aux besoins de la population résidente. Compte tenu des comportements actuels de cohabitation, il faut désormais plus de logements pour héberger le même nombre de personnes. Dans le Pays de Vichy-Auvergne, le phénomène de décohabitation explique 61 % de la variation du nombre de logements. Quant à la croissance démographique, elle participe à 23 % de la croissance du parc. Cependant, ces deux facteurs ne jouent pas avec la même intensité selon le type d'espace. Ainsi, la croissance démographique est le principal moteur de l'extension du parc de logements dans la partie du Pays bénéficiant de la périurbanisation clermontoise. Ce n'est pas le cas dans les trois autres types d'espace. Dans l'agglomération vichyssoise, l'effet décohabitation, associé à une importante vacance de logements, traduit une inadéquation de l'offre à la demande. L'étalement de la métropole clermontoise explique que la progression du parc de logements

soit plus importante dans le Pays (+ 7 %) qu'au niveau du département de l'Allier (+ 6 %). Cette hausse reste en deçà de celle observée dans les référentiels national et régional (+ 12 % et + 9 %), plus fortement impactés par les mouvements de périurbanisation.

Les résidences principales représentent la partie la plus importante du parc (79 %) et augmentent de 7 % entre 1999 et 2008. Le phénomène est amplifié dans la « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand » (+ 14 %), partie du territoire ayant bénéficié de la plus forte croissance de population (+ 8 %). C'est également là où la part des résidences principales dans l'ensemble du parc est la plus élevée (84 %).

Près des trois-quarts des résidences principales sont des maisons individuelles ; cette proportion est supérieure à celle du référentiel national mais inférieure au référentiel régional. Elle atteint jusqu'à 93 % dans les « Franges rurales », marquées par un habitat dispersé, alors qu'elle est de 58 % dans le « Cœur vichyssois », le plus urbanisé. Les maisons représentent 88 % des résidences principales construites entre 1999 et 2005. Leur nombre a progressé de 10 % entre 1999 et 2008. La plus forte augmentation est atteinte dans la « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand » (+ 13 %). Dans cette dernière, 7 % des résidences principales sont des maisons individuelles récentes, contre seulement 4,6 % sur l'ensemble du Pays. Un enjeu pour ce territoire sera donc de maîtriser le phénomène de mitage de l'habitat, en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels. L'étalement résidentiel autour des pôles ne doit pas par ailleurs compromettre le devenir de l'habitat des centres bourgs, déjà affecté par un fort taux de vacance. ■

Évolution des résidences principales entre 1999 et 2007



Source : Insee, Recensement de la population 2008

➤ Pour comprendre l'évolution du nombre de logements :

La croissance du nombre de logements dépend principalement de deux facteurs : la croissance démographique et la réduction de la taille des ménages, ainsi que d'autres effets tels que l'évolution de la vacance, des résidences secondaires et de la population vivant hors ménage.

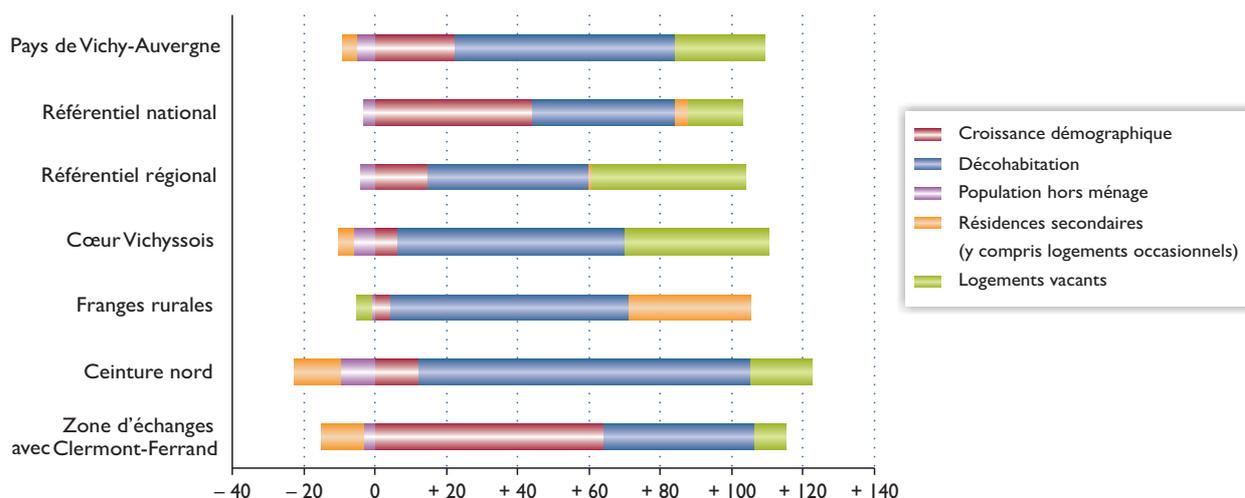
Cette décomposition permet de repérer les zones à forte décohabitation (celle-ci étant mesurée par un fort impact positif de la taille des ménages) ou, à l'inverse, celles qui attirent plutôt des familles (ce que traduit un fort impact positif de la croissance démographique).

En effet l'évolution du nombre de logements entre 1999 et 2008 repose sur cinq composantes qui sont rappelées ci-dessous :

Nombre de logements 2008 - Nombre de logements 1999 = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)

- (1) = Variation du nombre de résidences principales induite par l'évolution de la population
- (2) = Variation du nombre de résidences principales induite par la diminution de la taille des ménages
- (3) = Variation du nombre de résidences principales induite par la variation du nombre de personnes ne vivant pas dans les résidences principales (personnes vivant en maison de retraite, foyers, prisons...)
- (4) = Variation du nombre de résidences secondaires (y compris logements occasionnels)
- (5) = Variation du nombre de logements vacants

Composantes de la croissance du parc de logements entre 1999 et 2008



Note de lecture :

Dans le Pays de Vichy-Auvergne, une variation de 100 logements entre 1999 et 2008 est induite par :

- une hausse de 23 logements liée à l'accroissement de population (1) ;
- une hausse de 61 logements liée à la réduction de la taille des ménages (2) ;
- une hausse de 25 logements liée à l'augmentation de la vacance (5) ;
- une baisse de 4 logements liée à la réduction du nombre de résidences secondaires (4) ;
- une baisse de 5 logements liée à l'augmentation du nombre de personnes ne vivant pas en ménages ordinaires (3).

Soit :

- + 109 logements
- 9 logements

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008

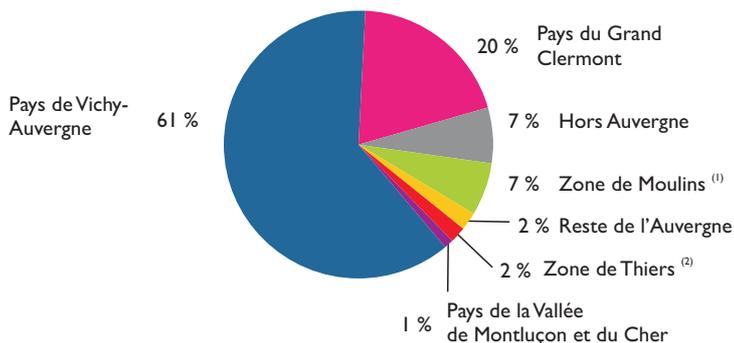
Des échanges de population avec l'agglomération clermontoise

Souvent encouragés par une offre foncière attractive, de plus en plus de ménages choisissent d'habiter dans des communes alliant cadre rural, espace et accessibilité aux centres urbains.

Le Pays de Vichy-Auvergne bénéficie, au jeu des migrations, d'un excédent de 3 100 personnes avec le reste de la France sur une période de cinq ans. Entre 2002 et 2007, 17 400 habitants s'y sont installés tandis que 14 300 l'ont quitté. Le Pays du Grand Clermont contribue à 22 % des échanges migratoires (cumul des arrivées et des départs). En effet, celui-ci a attiré 3 000 résidents du Pays entre 2002 et 2007, alors que 3 800 habitants du Grand Clermont ont emprunté le chemin inverse.

Parmi les actifs venus habiter le Pays entre 2002 et 2007, 20 % travaillent dans le Grand Clermont, soit une proportion plus élevée que pour l'ensemble des actifs du Pays (9 %).

Répartition des actifs venus habiter le Pays de Vichy-Auvergne entre 2002 et 2007 selon leur lieu de travail en 2007



⁽¹⁾ Territoire de projet en « En Sologne et Bocage Bourbonnais »

⁽²⁾ Territoire de projet « Vallée de la Dore » et Communauté de communes en Allier et Bois Noirs

Source : Insee, Recensement de la population 2007

Des actifs sous l'influence croissante du Grand Clermont

La population, toujours plus nombreuse en couronne périurbaine et désormais au-delà, est davantage amenée à se déplacer, notamment pour aller travailler, sur des distances toujours plus longues. Cette tendance renvoie à la question de la durabilité de l'aménagement du territoire en termes d'artificialisation croissante des sols, de multiplication des déplacements, d'émissions de gaz à effet de serre et de pression sur le budget des ménages en cas de renchérissement du coût du carburant. Près des deux tiers des actifs résidant dans le Pays de Vichy-Auvergne changent de commune pour aller travailler. Chaque matin, ces 40 400 navetteurs (17 % de plus qu'en

1999) font en moyenne 25 kilomètres pour se rendre au travail. Cette distance moyenne reste stable depuis 1999. Toutefois le nombre d'actifs du Pays effectuant de longs trajets, entre 30 et 100 kilomètres et autant pour en revenir, a augmenté de près d'un tiers. Parmi les navetteurs, leur part est passée de 15 à 17 %.

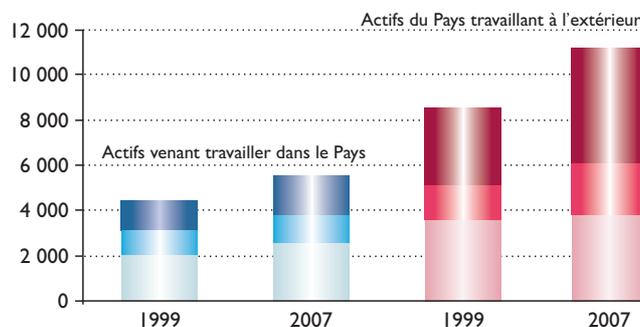
En 2007, 59 800 actifs en emploi résident dans le Pays de Vichy-Auvergne, soit 7,3 % de plus qu'en 1999. 11 200 d'entre eux exercent leur activité professionnelle en dehors du Pays. Sur la période, la part des actifs résidant dans le Pays mais n'y travaillant pas est passée de 15 % à 19 %. En 2007, celle-ci est même majoritaire dans les communautés de communes Nord Limagne et Limagne Bords d'Allier. 45 % des sorties du Pays se font vers celui du Grand Clermont. Le nombre d'actifs se déplaçant vers celui-ci pour y travailler a progressé de 49 %, alors que les mouvements domicile-travail hors du Pays n'ont augmenté que de 32 %. La « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand » est naturellement la plus concernée par ces mouvements.

Parallèlement, 10 % des emplois du Pays de Vichy-Auvergne (soit 5 500) sont occupés par des actifs n'y habitant pas. Tandis que les navettes entrantes domicile-travail ont augmenté de 23 % depuis 1999, celles en provenance du Grand Clermont ont progressé de 36 %. Ces personnes représentent désormais près d'un tiers des actifs venant travailler dans le Pays. La moitié d'entre elles se dirigent vers la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, principal pôle économique, et la majorité des autres dans la partie sud.

Un point d'articulation entre la plaque clermontoise et le nord du département

Les déplacements quotidiens d'actifs sont également importants entre le Pays de Vichy-Auvergne et le nord du département de l'Allier. Toutefois, les sorties d'actifs vers ce territoire sont deux fois moins nombreuses que celles en direction du Grand Clermont.

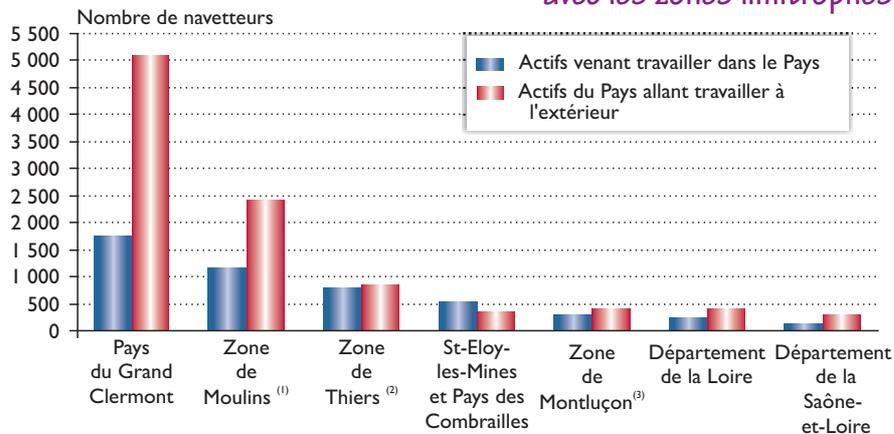
Évolution des déplacements domicile-travail du Pays de Vichy-Auvergne avec l'extérieur



* Territoire de projet « En Sologne et Bocage Bourbonnais »

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2007

Migrations domicile-travail du Pays de Vichy-Auvergne avec les zones limitrophes



⁽¹⁾ Territoire de projet « En Sologne et bocage bourbonnais »

⁽²⁾ Territoire de projet « Vallée de la Dore » et Communauté de communes entre Allier et Bois Noirs

⁽³⁾ Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Source : Insee, Recensement de la population 2007

Ainsi, 2 400 actifs résidant dans le Pays travaillent dans une commune du territoire en Sologne et Bocage Bourbonnais. Près des deux tiers d'entre eux habitent dans une des trois communautés de communes de la « Ceinture nord ». Parallèlement, cet espace offre un emploi à 59 % des 1 200 actifs du nord Allier venant travailler dans le Pays de Vichy-Auvergne. Ainsi, fort de ces échanges, le Pays se retrouve à l'articulation entre la plaque clermontoise et le nord Allier.

Quoique d'ampleur moindre, des déplacements domicile-travail s'effectuent aussi entre le Pays de Vichy-Auvergne (majoritairement le « Cœur vichyssois ») et le nord-est du département du Puy-de-dôme. En effet, 850 actifs habitant dans le Pays travaillent dans une commune du bassin thiernois. Ils sont presque aussi nombreux à faire le déplacement en sens inverse.

Desserte ferroviaire : un atout à conforter

Dans une perspective de développement durable, la présence de six gares desservant les pôles d'emploi de Vichy, Varennes-sur-Allier et Gannat ainsi que la « Zone d'échanges avec Clermont-Ferrand » (gare d'Aigueperse) est un atout de première im-

portance. Le potentiel d'utilisateurs pouvant utiliser quotidiennement le train pour se rendre sur leur lieu de travail au départ ou à l'arrivée d'une gare du Pays est estimé à 14 500 personnes en 2007 (voir « Détermination du potentiel d'utilisateurs ligne de TER » dans *Méthodologie*). Ainsi, près du tiers des actifs du Pays travaillant hors de leur commune et des actifs venant travailler dans le Pays pourraient bénéficier de ce service.

Toutefois, un usager ne changera de mode de transport qu'en présence d'une alternative à la fois rentable et pratique. L'automobiliste pourra envisager de prendre le train si les horaires sont adaptés à sa journée de travail, s'il peut stationner à proximité de la gare, s'il est sûr de pouvoir bénéficier d'un relais satisfaisant en transport urbain et si son temps de trajet n'est pas trop dissuasif par rapport à son temps de trajet habituel.

Accompagner l'étalement urbain clermontois

Le dynamisme démographique futur du Pays de Vichy-Auvergne repose principalement sur sa capacité à attirer de nouvelles populations, notamment de jeunes familles. De 2007 à 2042, en l'absence de toute migration de familles, le Pays de Vichy-Auvergne perdrait en effet 11 % de sa population. Ce scénario d'école a pour intérêt de montrer l'impact très important que pourrait avoir une réduction de l'étalement urbain clermontois sur le Pays. Or à moyen terme, la poursuite de la périurbanisation clermontoise au rythme actuel n'est pas assurée. Elle pourrait être remise en cause en cas de changements de comportement résultant en particulier du contexte économique et de la volonté de la métropole clermontoise de redensifier son habitat. Dès lors, conserver cette attractivité vitale pour le développement démographique nécessite d'anticiper les besoins des nouvelles populations. Ces actions, concertées au niveau du Pays, doivent s'inscrire dans le cadre de la politique environnementale (Grenelle) en maîtrisant l'installation des nouveaux habitants. Dans ce cadre, en termes d'équipement, il sera nécessaire de renforcer les fonctions urbaines de l'agglomération vichyssoise pour ancrer dans la vie du Pays ces nouvelles populations, notamment celles travaillant à Clermont-Ferrand. ■

La Base Permanente des Équipements

L'objectif de la Base Permanente des Équipements (BPE) est de fournir des statistiques concernant les équipements disponibles dans une commune ou dans tout autre zonage. Ces équipements, au nombre de 87 au total, sont répartis en trois gammes de niveaux différents, en fonction de l'accès plus ou moins fréquent de la population à ces services :

- ▶ **la gamme de proximité** comprend 23 équipements dont à titre d'exemple, les écoles maternelles, les écoles élémentaires, les médecins omnipraticiens, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes ou les pharmacies ;
- ▶ **la gamme intermédiaire** comprend 28 équipements dont les collèges, les laboratoires d'analyses médicales, les ambulances, les services d'aide et d'hébergement des personnes âgées et les services de garde d'enfant d'âge préscolaire ;
- ▶ **la gamme supérieure** comprend 36 équipements dont les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, les établissements de santé court, moyen, ou long séjour, les principaux établissements de soins (établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé les spécialistes en médecine). Les soins à domicile pour les personnes âgées ou les structures pour les enfants et adultes handicapés y sont aussi comptabilisés.

Les zones de référence

Le Pays de Vichy-Auvergne est comparé à un référentiel national de sept zones d'emploi de population équivalente, structurées elles aussi autour d'un pôle économique d'un poids démographique comparable à celui de Vichy, et de plus en plus dépendantes d'une grande aire urbaine contiguë. Il est composé des zones d'emploi de Libourne, Beaune, Lisieux, Foix-Pamiers, Saumur, Roanne et Villefranche-sur-Saône, respectivement sous l'influence croissante des pôles urbains de Bordeaux, Dijon, Caen, Toulouse, Angers et Lyon. Un second référentiel régional comprend les zones d'Issoire, de Brioude et de Thiers-Ambert. De plus petite taille, elles sont aussi contiguës à la zone clermontoise.

Projections de population

À partir des populations au 1^{er} janvier 2007 issues du recensement de la population, l'Insee a effectué pour chacun des territoires retenus des projections de population à l'aide du modèle « Omphale 2010 ». Ce modèle applique, avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés, et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes. Dans cette étude quatre scénarios sont présentés : central, population haute, population basse, sans migration.

▶ Le scénario central :

La fécondité de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, qu'il s'agisse de l'indice conjoncturel de fécondité global (ICF) ou des quotients de référence par âge de la mère ; l'espérance de vie de chaque territoire augmente au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ; les quotients migratoires entre territoires et

départements français, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre un territoire et chacun des autres. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par territoire. Ces projections sont ensuite calées sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en octobre 2010, afin de faire coïncider, pour la métropole, la somme des projections territoriales avec la projection métropolitaine.

▶ Les scénarios population haute, population basse, sans migration de familles

Pour la fécondité, le scénario « population haute » fait converger la fécondité de chaque territoire vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'ICF de la zone en 2007 augmenté de 0,15. Au-delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue. Pour le scénario « population basse », c'est la valeur de l'ICF de la zone moins 0,15 qui sert de cible en 2015.

Pour la mortalité, le scénario « population haute » fait évoluer l'espérance de vie de chaque territoire parallèlement à l'évolution métropolitaine du scénario correspondant. Ce dernier est établi selon des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, qui atteint environ 90,6 ans pour les femmes et 84,9 ans pour les hommes en 2040. Pour le scénario « population basse » qui fonctionne selon le même principe, les valeurs métropolitaines s'élèvent à 87,1 ans pour les femmes et 81,4 ans pour les hommes.

Pour les migrations, le scénario « sans migration de familles » est une projection pour laquelle l'ensemble des échanges migratoires, entre territoires et avec l'étranger, sont considérés nuls pour les adultes de 25 à 50 ans et les enfants de 5 à 16 ans. Il constitue une variante intéressante pour appréhender leur impact sur les projections territoriales. Les scénarios « population haute » et « population basse » ventilent entre départements un solde avec l'étranger de respectivement + 150 000 et + 50 000 personnes.

Économie présentielle et non-présentielle

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Détermination du potentiel d'usagers ligne de TER

La méthodologie est décrite dans la Lettre n° 64 de septembre 2010 de la direction régionale de l'Insee Auvergne : « Déplacements quotidiens et modes de transport : un enjeu pour l'Auvergne ».

Les Dossiers

